

Mémoire de  
Emmanuelle Beauchamp

---

Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement

28 février 2008

---

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
technique de Lachenaie (secteur nord)

Le Gardeur le 25 Février 2008

Monsieur le Président,

Je réside à Le Gardeur et j'ai suivi avec attention le déroulement du BAPE.

La récente demande d'agrandissement du Lieu d'Enfouissement Technique (LET) de Lachenaie me préoccupe car son exploitation actuelle influence mon environnement et ma qualité de vie.

Les nuisances produites par le LET de Lachenaie sont les biogaz, les odeurs, les poussières et le bruit.

Parce que le site fonctionne sans interruption - ou presque - durant toute l'année, la population environnante vit dans les poussières de déchets transportées par le vent, subit les bruits de machineries (nuit et jour), les bruits de tirs de canons,...et des épisodes d'odeurs de biogaz et de déchets sans répit.

Pour comprendre l'enjeu environnemental qui se joue, voici une vue aérienne du dépotoir prise en Novembre 2007. En violet figure la zone actuellement en exploitation (6,5 millions de m<sup>3</sup> de déchets) et en rouge la zone concernée par la demande d'agrandissement (26,5 millions de m<sup>3</sup> de déchets).

Ce site est en activité depuis 1968. En l'espace de 40 ans, environ 30 millions de m<sup>3</sup> ont été enfouis. La demande d'agrandissement que BFI veut réaliser en 17 ans représente la presque totalité de ce qui a été enfouis en 40 ans.



## Les odeurs

Avant d'aller plus loin dans ce mémoire, je tiens à préciser que le terme « odeurs » inclue les biogaz.

Les odeurs sont un problème majeur. Elles détériorent notre qualité de vie. En effet, on ne peut pas ouvrir les fenêtres certains jours d'été car ça sent trop mauvais. On ne peut pas non plus recevoir de la visite pour faire un BBQ, par exemple, quand ça sent si mauvais dehors. Notre vie, principalement en été, est réglée en fonction des odeurs, en fonction des activités du méga dépôt de BFI.

Le plus inquiétant c'est que durant certains épisodes d'odeur vécus l'été dernier (2007), la gorge me piquait. La réponse de la Direction de Santé Publique (DSP) à ce sujet était claire :  
Extrait des audiences publiques du 29 Janvier 2008 en soirée – 5095 :

*« Oui, Monsieur le Président, les odeurs effectivement peuvent causer des irritations, vous causer des nausées, des maux de tête,... »*

Pour la population qui habite dans les vents dominants, les épisodes d'odeurs sont très fréquents. Ces odeurs sont désagréables et parfois insupportables. La DSP ne trouve rien d'alarmant à cette situation mais il est certain que ceci affecte notre santé mentale/psychologique (à noter qu'aucune étude sur les impacts psychosociaux n'a été faite à ce jour).

En ce qui concerne l'étude de toxicologie de l'étude d'impact de BFI (Évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine liés aux émissions de biogaz – PR8.7- réalisée par Mme Marie-Odile Fouchécourt) j'aimerais vous faire part de quelques remarques importantes. Cette étude conclue :

*« ...*

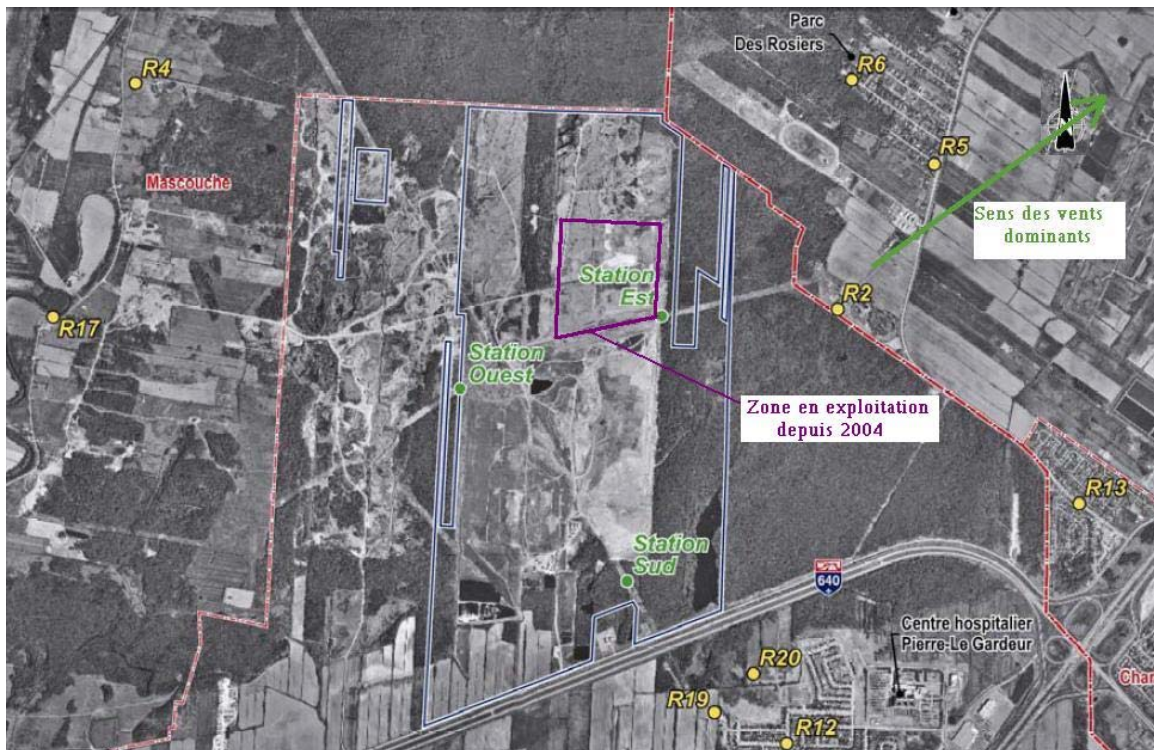
*Les résultats ont indiqué que, pour les vingt récepteurs considérés dans l'étude :*

- L'exposition aux concentrations maximales dans l'air ambiant estimées sur une heure ne présente pas de risque d'effets sur la santé liés à une exposition aiguë (une heure);*
- L'exposition aux concentrations maximales estimées sur 24 heures ne présente pas de risque d'effets sur la santé autres que le cancer; même pour une exposition quotidienne et à long terme;*
- Une exposition continue (durant 70 ans) des récepteurs aux concentrations annuelles estimées conduirait à un risque additionnel de cancer inférieur ou égal au niveau de risques jugé négligeable par le MSSS (2002).*

*Sur la base de ces résultats, le projet d'exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de BFI à Terrebonne ne devrait donc pas présenter de risques pour la santé de la population avoisinante. »*

Une partie importante des données qui ont servies à cette étude proviennent de 3 capteurs situés sur le site de BFI : Station Est, Station Ouest et Station Sud.

Sur la figure suivante, vous trouverez leur emplacement, le sens des vents dominants ainsi que les limites de la zone actuellement exploitée.



On remarque que les capteurs sont tous situés au sud de la zone d'exploitation.

Concernant les vents dominants voici un extrait de l'étude d'impact de BFI, page 4-41 :  
« Dans le cas de l'impact des odeurs, le secteur résidentiel situé du côté ouest du chemin de la Presqu'île à Le Gardeur demeure sous l'influence des vents dominants qui, dans la région, proviennent dans 30 à 40 % des cas du sud-ouest, selon les roses des vents saisonnières de la station de Mascouche. »

Ce secteur se trouve au niveau des points R5 et R6 (en jaune sur la carte).

En tenant compte du sens des vents dominants, les capteurs ne mesurent pas les odeurs en provenance de la zone en exploitation.

On ne peut donc pas se fier aux résultats de l'étude de toxicologie présentée par BFI. Je considère que les données qui ont servi à cette étude sont incomplètes, inexactes et ne reflètent pas une méthodologie rigoureuse.

Cette démonstration a été faite lors de la soirée d'information du BAPE le 4 décembre 2007 et elle vaut aussi pour les nuisances sonores.

Je demande officiellement qu'une nouvelle étude sur les risques à respirer des biogaz soit réalisée à partir de données fiables sur le terrain des riverains et que cette étude soit indépendante et scientifique.

## **Les odeurs et le Centre Hospitalier Pierre-Le Gardeur**

Voici une vue aérienne qui montre l'emplacement de l'hôpital par rapport au site du LET de Lachenaie.



Les odeurs peuvent aggraver l'état de santé de personnes déjà atteintes de maladies chroniques telles que l'asthme.

Voici un extrait des audiences publiques du 29 Janvier 2008 en soirée – 5095 :

« ... En fait, c'est l'Agence américaine, l'ATSDR, qui a mené cette étude et elle a constaté que les odeurs pouvaient effectivement déclencher des crises pour les gens qui sont déjà asthmatiques. Donc, les gens qui ont des problèmes de santé, qui ont déjà des problèmes asthmatiques, par exemple, ça peut déclencher des crises. »

Il y a des personnes asthmatiques dans le secteur de la Presqu'île et aucune étude sur le terrain n'a été réalisée. La DSP ne semble pas se préoccuper de ces personnes qui voient leur état de santé s'aggraver. De plus, il est reconnu que la région du sud de Lanaudière a le plus haut taux de problèmes de l'appareil respiratoire.

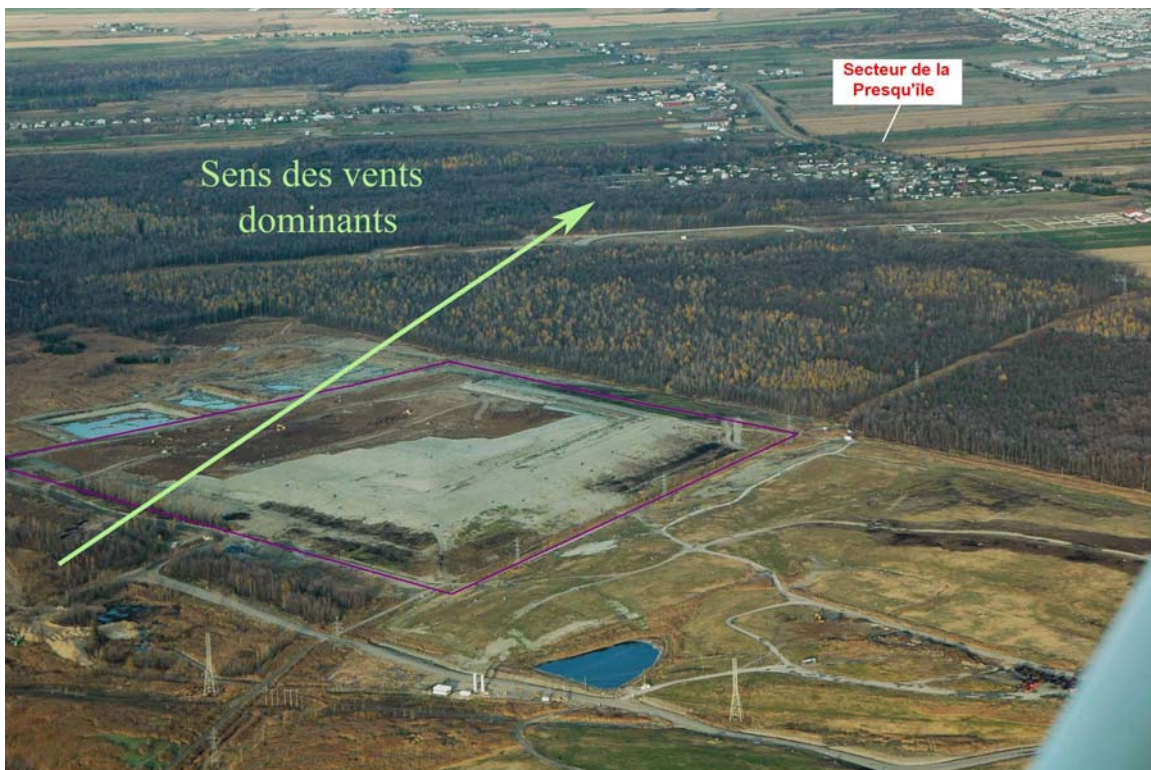
## **Les prévisions d'épisodes d'odeurs de BFI**

En 2003, BFI estimait de 1 à 5 épisodes d'odeurs d'une durée de 1 minute par an. La réalité est bien loin du compte (voir les registres des plaintes). Avec l'éventuel agrandissement de la zone d'exploitation, les épisodes d'odeurs passeraient à 9 heures par mois, selon une deuxième étude de dispersion réalisée par BFI en 2007.

Avec de telles prévisions, erronées en 2003 et irréalistes en 2007, je demande à ce que soit réalisée une étude sérieuse et indépendante sur les impacts psychosociaux et sur la qualité de l'air (ce qui aurait dû être fait lors de la demande d'agrandissement en 2003).

### Les poussières

Voici une photo aérienne prise en novembre 2007 qui montre la proximité du site par rapport aux habitations ainsi que les sens des vents dominants qui transportent les poussières.



Les poussières soulevées par le site me préoccupent. J'ai entendu Monsieur Pagé – Odotech – dire qu'elles remontaient dans l'atmosphère puis étaient dispersées par les vents. Mais durant l'été, j'en retrouve beaucoup sur ma table de patio que je nettoie chaque jour. Ces poussières n'ont jamais été analysées puisque le Ministère de la Santé et des Services Sociaux et le Ministère de l'Environnement n'en connaissent pas la composition (question posée le 29 Janvier 2008 en soirée).

J'en conclus donc que le site du LET de Lachenaie, qui reçoit des déchets de tous genres, prend des proportions gigantesques en atteignant une hauteur de 40 m, et qu'il devient une rampe de lancement pour la dispersion des poussières de toutes sortes, toxiques et dangereuses pour la santé ceci en direction de mon habitation.

## Les plaintes

J'ai fait de nombreuses plaintes, le plus souvent durant l'événement.

En constatant que les épisodes d'odeur étaient de plus en plus fréquents, j'ai commencé à être inquiète pour ma santé de celle de ma famille (j'ai deux jeunes enfants).

J'ai demandé par courriel s'il existait une étude sur les biogaz en provenance du méga-dépotoir de Lachenaie. Voici un extrait de mon courriel envoyé à Line Beauchamp, Mario Beaulieu, Laurent Marcoux et Kathy Rondeau :

*« ...J'ai demandé à la Direction de Santé Publique et d'évaluation de Lanaudière et au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs de me fournir une étude sur les impacts des biogaz - genre dépotoir - sur la santé de la population environnante.*

*Réponse de la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière : "La Direction de santé publique et d'évaluation ne possède pas d'étude sur les odeurs en provenance de BFI"*

*Réponse du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de Lanaudière : "En ce qui concerne vos inquiétudes relatives à la santé, vous devez vous référer à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Direction de santé publique de Lanaudière"*

*Comprenez-vous où je veux en venir ? Est-ce que la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière va prendre ses responsabilités un jour ? La population jouxtant le méga-dépotoir de BFI est fortement exposée aux biogaz. Si il n'existe pas d'études et bien faites-en !!! C'est une question de santé.*

*Je ne veux pas croire que vous n'avez pas les moyens de le faire, ni que vous n'en avez pas la volonté. C'est votre mandat de protéger la santé de la population. Et bien avec le méga-dépotoir de Lachenaie vous avez matière à travailler. »*

Je n'ai jamais eu de réponse...

Lors de la séance d'information du BAPE (4 décembre 2007), j'ai appris que les plaintes n'avaient pas été prises en compte dans l'étude d'impact de BFI. Elles reflètent pourtant la réalité et notre quotidien.

Je demande à ce que les plaintes fassent partie du processus du BAPE – sujet à traiter obligatoirement dans l'étude d'impact par exemple.

## Site moderne

Le site du LET de Lachenaie est qualifié de site moderne pour sa façon de gérer les déchets.

Pour ma part, je le qualifierais de site « expérimental » car les incidents qui s'y produisent sont une succession d'ajustements. Les remarques mentionnées dans les registres des plaintes, les avis d'infractions et les divers commentaires dans les rapports d'inspection démontrent que nous sommes bien des cobayes pour un site moderne.

## Nouvelle demande

BFI considère que cette demande d'agrandissement n'est pas une nouvelle demande mais la continuité de la précédente. De ce fait, elle n'est pas soumise au processus habituel d'analyse.

Mais beaucoup de choses ont changées en 5 ans :

- l'entrée en vigueur des Plans de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) : le 20 avril 2006, la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) adoptait son Plan Métropolitain de Gestion des Matières Résiduelles (PMGMR). Il est en vigueur depuis le 22 août 2006. Le PMGMR, dont l'élaboration a débuté en 2002, adhère aux principes énoncés dans la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008.
- le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles (juin 2006)
- le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (janvier 2006)
- le Règlement sur la compensation pour les services municipaux (1er mars 2005), en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles
- le volume des plaintes de la population jouxtant le LET de Lachenaie
- le réchauffement climatique qui est maintenant une évidence
- La Route verte (no 5), inaugurée en Août 2007, traverse les territoires de Repentigny et Charlemagne pour ensuite rejoindre l'île de Montréal par le pont Le Gardeur. Un tronçon de cette voie cyclable provinciale recoupe la zone d'étude dans Charlemagne.
- le nouvel échangeur sur l'autoroute 640, construit en 2007, à la hauteur du centre hospitalier Pierre-Le Gardeur, dans le but de desservir l'hôpital et le quartier résidentiel et commercial au sud. Il fait partie du circuit emprunté par les camions entrants et sortants du LET de Lachenaie.
- le tracé du train de banlieue de l'Est, un projet de l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT), recoupe le territoire à l'étude.
- le Schéma Métropolitain d'Aménagement et de Développement (SMAD) qui devrait entrer en vigueur à la fin de l'année 2008.
- le développement urbain qui a considérablement augmenté depuis 2003.

Sans compter les nombreuses questions pertinentes lors des audiences et celles apparaissant sur le site du BAPE. Tout ceci ne peut pas être passé sous silence.

La demande d'agrandissement de BFI doit être soumise au processus habituel de traitement d'une nouvelle demande.

### **Pseudo crise des déchets**

Concernant la pseudo crise des déchets, BFI tient un discours alarmiste dans son étude d'impact.

Extrait de l'étude d'impact déposée par BFI. Page 1-57 :

*« ... Comme il n'y a aucun projet de lieu d'enfouissement annoncé pour combler en partie les besoins d'enfouissement de la CMM pour la période 2008-2030 et que la mise en place d'un nouveau site requiert un long processus de cinq ou six années, entre le dépôt de l'avis de projet*



*au MDDEP et l'obtention du certificat d'autorisation, la fermeture même temporaire peut difficilement être envisagée par les autorités gouvernementales. »*

L'actuelle Ministre de l'Environnement Mme Beauchamp, anciennement Ministre de la Culture, peut effectivement croire aux propos de BFI. L'éventuelle solution à sa fermeture proposée par BFI serait l'ouverture d'un autre site d'enfouissement ou la redistribution dans les autres sites qui possèdent des autorisations pouvant accepter ces déchets en attendant que soient appliquées de nouvelles solutions.

Or, depuis quelques années, heureusement, d'énormes progrès ont été faits dans la recherche de solutions alternatives à l'enfouissement. Et ces solutions pourraient être plus rapides à mettre en place que ce que BFI avance. J'ai eu connaissance que la CMM avait travaillé en ce sens.

---

Le rapport du BAPE de 2003 concluait que la demande d'agrandissement de BFI était inacceptable. Je souhaite que vous trouviez les mots justes pour mettre en évidence la non recevabilité de cette nouvelle demande d'agrandissement.

Gardons à l'esprit que le site produira du lixiviat et des biogaz  
pour au moins 30 ans après sa fermeture.

**NOTE AUX LECTEURS : Si BFI apporte des correctifs à mon mémoire, je veux en être informée et je veux un droit de réplique.**